

commandant qui se tenait à quelques mètres, tiré par les habits et sans ménagement et comme un vulgaire citoyen, avec menaces de déchirer ses habits jusqu'à leur bureau. Pendant ce temps, il lui sera extorqué sa montre de marque Rolex ainsi que ses téléphones. Son collaborateur et membre de la section de Kisenso de son parti, Monsieur Dieu merci KASOKA, a été aussi arrêté dans les mêmes circonstances. Une quantité importante du feuillet de sensibilisation a été arbitrairement saisie (annexe 5).

2. Le SN Jean-Claude MWALIMU, a été brutalement appréhendé alors qu'il s'entretenait avec deux passants, plusieurs exemplaires du feuillet de sensibilisation saisis, ses téléphones et autres effets personnels extorqués avant d'être menotté et conduit au même bureau de la police. A ce jour, son avant-bras gauche est enflé. Le commandant de la police personnellement l'a menacé de le tuer en lui braquant un revolver sur le front.

Tous les trois n'ont pu être libérés que vers 17 heures 30 après plusieurs interventions dont celle du Bourgmestre de la Commune de Kalamu.

Mes clients vous informent aussi que, c'est dans ces mêmes circonstances que deux journalistes et un cameraman de la chaîne RTVS1 à savoir : M. Serge NYASI, Mme FEZA MANDIANGU et M. DJINO LUMBONGO ont été aussi brutalisés, arrêtés et puis relâchés.

Monsieur l'Auditeur Militaire Supérieur,

Au regard de la gravité de ces faits, mes Clients demandent vivement à ce que le Commandant concerné ainsi que ses éléments, non autrement identifiés, soient poursuivis en application des articles notamment 46, 84, 159, 160 et 180 du code pénal livre II. Le Commandant du commissariat de la police de Kalamu, en particulier, a délibérément et illégalement employé ses policiers pour porter atteinte à leur intégrité physique ainsi qu'à leurs biens, mais surtout à les empêcher à réaliser leur campagne de sensibilisation pour laquelle leur regroupement politique avait régulièrement informé l'autorité politico-administrative de la Ville de Kinshasa compétente. Ces actes ne doivent pas rester impunis !

Veillez agréer, Monsieur l'Auditeur Militaire Supérieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour MM. MONI DELLA  
et Jean-Claude MWALIMU  
Leur Conseil,  
Maître Georges KAPIAMBA  
Avocat ONA/0984